VILLE D'APT

REPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 15 avril 2014 18 heures 30

-:-:-:-:-:-:-

AS/MG

N° 001695

Intercommunalité -Modification et approbation des statuts de la communauté de communes

Affiché le :

Le mardi 15 avril 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 09 avril 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

<u>ONT DONNE PROCURATION</u>: M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS:

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-20,

Vu, l'arrêté inter-préfectoral n°2013151-0004 du 31 mai 2013 prescrivant la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Apt et du Pont Julien avec intégration des communes de Buoux et Joucas à compter du 1er janvier 2014,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Pont Julien et notamment l'article 1 Composition et dénomination « Communauté de communes du Pays d'Apt – Pont Julien » et l'article 3 Siège : « Maison du Pays d'Apt »,

Considérant, la volonté des élus de définir un logo pour la Communauté de communes représentant le Pont Julien, fédérateur et représentant symboliquement le territoire élargi,

Considérant, le souhait d'associer le nom de Pays d'Apt et de Luberon représentant bien le bassin de vie et le territoire dans son ensemble,

Considérant, que le terme « Maison du Pays d'Apt » utilisé pour situer le siège administratif n'est plus adapté car les locaux administratifs ne regroupent plus différents services comme c'était le cas auparavant,

Considérant, que les communes, membres de la communauté de Communes, doivent approuver par délibération cette modification de statuts ci-annexée,

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la modification des statuts de la communauté de communes tels que validés par la délibération du conseil communautaire du 30 janvier 2014,

Approuve, la nouvelle dénomination « Communauté de communes Pays d'Apt Luberon »,

Approuve, la suppression de la mention « Maison du Pays d'Apt » dans l'article 3 des statuts,

Adopte, les statuts révisés ci-annexés,

Mande, le Maire afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE Olivier CUREL